

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue par vidéoconférence, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 2 septembre 2020.

Madame le maire, le directeur général-greffier et la trésorière sont en présence les uns des autres dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 17.

Au début de juillet 2020, le gouvernement du Québec a pris un arrêté ministériel concernant les assemblées de Conseil.

Les organismes municipaux ont le choix entre, un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées du Conseil municipal en respectant les consignes de distanciation ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Comme vous êtes en mesure de le constater, ce 2 septembre, le Conseil siège à huis clos et s'est réuni grâce à la technologie.

Nous travaillons à organiser dès cet automne les séances du Conseil municipal filmées par une entreprise de La Haute-Gaspésie, comme il se fait déjà dans d'autres municipalités de notre MRC.

Si tout fonctionne normalement, la séance d'octobre accueillera le public dans le respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

Pour le moment, la Ville de Cap-Chat maintient les mesures en vigueur édictées par les directives de Santé publique afin d'éviter la propagation de la pandémie et afin de protéger ses élus, officiers municipaux et employés, soit l'ensemble de son équipe municipale.

Donc, la séance ordinaire de ce soir, 2 septembre 2020, est vidéo-enregistrée.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville au [www.ville.cap-chat.ca](http://www.ville.cap-chat.ca), complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

**RÉS.01.09.20**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

**AJOUT AU LIBELLÉ DU POINT 18 :**

18. Dépôt d'une mise en demeure datée du 16 juillet 2020 – Richard Émond, conseiller au siège no.4 vs Mme Marie Gratton, maire, et dépôt de la réponse à la mise en demeure datée du 30 juillet 2020 par Mme Marie Gratton, maire.

**POINTS AJOUTÉS :**

19. a) Prolongation d'embauche – Projet « Sentier de la Baie de Capucins » / Budget rég.

19. b) Amendement à la résolution 07.07.20 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 relativement à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2020 – Volet 4 / Surplus acc.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.09.20**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 août 2020** soit et est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.09.20**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7744 à #7757 ainsi que #32389 à #32438**, pour un montant total de **280 968.66 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2020**

Mme Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 juillet 2020.

**RÉS.04.09.20**

**APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / FERME ÉOLE INC.**

**VU** la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Ferme École Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en date du 15 février 2020, requérant d'utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie de 0,0904 hectares à même le lot 2-A-1, du Rang Un, Canton Romieu, afin de construire un chemin privé ;

**VU** l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LRQ, c. P-41.1) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le Conseil :

- **APPUIE** la demande présentée par Ferme Éole Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), datée du 15 février 2020, telle que décrite au formulaire prescrit.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.09.20**

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 7 160.40 \$ + TX - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1035564 du 06-08-2020) de **Tech-Mix, BauVal Inc.**, concernant l'achat et le transport de 36,72 tonnes d'asphalte froid en vrac, au montant de **7 160.40 \$ + taxes incluant les frais de transport** ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.09.20**

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

**VU** l'avis de démission du directeur des travaux publics, monsieur Michaël Béland, daté du 17 juillet 2020 pour être effectif le 10 août 2020, et déposé le même jour auprès du directeur général et greffier ;

**PAR CE MOTIF**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le Conseil :

- **REÇOIVE et ACCEPTE** la démission de monsieur Michaël Béland au poste de directeur des travaux publics de la municipalité ;
- Le **REMERCIÉ** pour les services rendus lors de son passage à la Ville de Cap-Chat ;
- Lui **SOUHAITE** la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.09.20**

**AUTORISATION D'AFFICHAGE – APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la démission de monsieur Michaël Béland en date du 10 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faille combler le poste laissé vacant ;

**VU** l'appel de candidature dressé par le directeur général et greffier ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le Conseil :

- **CONFIRME** l'autorisation d'afficher l'appel de candidature pour le poste de directeur des travaux publics à la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.09.20**

**ACCEPTATION SOUMISSION – RÉPARATIONS ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU PUIITS D'EAU POTABLE # 1 / R.J. LÉVESQUE & FILS – 7 250. \$ + TX – SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QUE** certaines réparations et remplacement d'équipement au puits d'eau potable # 1 sont nécessaires ;

**VU** la soumission déposée auprès de la Ville par l'entreprise R.J. Lévesque & Fils, datée du 28 juillet 2020 et portant la référence SOU000681, prévoyant le remplacement de la pompe (fil submersible, raccord de plomberie, clapet automatique), au coût de 7 250. \$ + taxes ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ la soumission soumise par R.J. Lévesque & Fils**, datée du 28 juillet 2020 et portant la référence SOU000681, au montant de **7 250. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.09.20**

**APPROBATION DU BUDGET 2020 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 73 359. \$ - BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du Budget 2020 révisé de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 6 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2020 révisé de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins, daté du 6 juillet 2020, et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 73 359. \$** ; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.09.20**

**RATIFICATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE « FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA HAUTE-GASPÉSIE »**

**ATTENDU QUE** le CLD de La Haute-Gaspésie dispose d'un fonds dédié à la réalisation de projets structurants visant à améliorer les milieux de vie en Haute-Gaspésie ;

**ATTENDU QUE** le Marché public de Cap-Chat entend réaliser pour son ouverture de la saison 2020, la construction et la mise en place de deux nouveaux kiosques dans le but de satisfaire aux besoins des producteurs et des clients consommateurs ;

**ATTENDU QUE** le projet nécessite un budget d'environ 6 405. \$ ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le Conseil :

- **RATIFIE** la demande d'aide financière présentée au CLD de La Haute-Gaspésie en lien avec le « Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie » représentant 5 185. \$ ;
- **RATIFIE** la signature, le 7 juillet 2020, par madame le maire, Marie Gratton, de la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 5 125. \$ attribuée par le CLD de La Haute-Gaspésie à même son « Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie » ;
- **CONFIRME** la participation financière de la Ville de Cap-Chat, à hauteur de 1 220. \$, sous forme de fourniture de machinerie et de main-d'œuvre.

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.09.20**

**NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONCLUE LE 01 MARS 2006 ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LE RÉSEAU COLLECTIF DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'OUTILS DE GESTION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RCGÎM)**

**VU** les dispositions prévues au « *Protocole d'entente pour l'utilisation du réseau de communications sur fibres optiques* » intervenu entre la Ville et le RCGÎM, le 1<sup>er</sup> mars 2006, concernant la durée et le non-renouvellement ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AVISE le Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RCGIM), qu'au terme de l'entente, soit le 1<sup>er</sup> mars 2021, celle-ci ne sera pas renouvelée.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.09.20**

**NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOÛT AVANT ET APRÈS ALÉSAGE ET NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR RECOMMANDATIONS 2020 (± 585 MÈTRES) / CAN EXPLORE – 17 141.75 \$ + TX – SURPLUS ACC.**

**ATTENDU** les exigences du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoûts et des chaussées à la Ville de Cap-Chat ;

**ATTENDU** la nécessité de procéder au nettoyage des conduites d'égoût ;

**VU** la soumission déposée par l'entreprise Can Explore, le 21 février 2020, offre # 20-025-001, au montant de 17 141.75 \$ + taxes ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ**, telle que formulée dans son offre numéro 20-025-001, du 21 février 2020, **la soumission de Can Explore** ; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.09.20**

**APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES / LES SOLUTIONS IDC INC**

**ATTENDU QUE** le devis d'appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels en vue de la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire dans le cadre du « Projet d'assainissement des eaux usées » est complété ;

**ATTENDU QUE** ce même devis a été acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour analyse et autorisation ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'inscription au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, de l'appel d'offre de services professionnels pour une étude d'ingénierie préliminaire pour l'assainissement des eaux usées**, dressé par monsieur Denis Curodeau, ingénieur, MBA, de la firme Les Solutions IDC Inc.

**ADOPTÉE**

**RÉS.14.09.20**

**INSCRIPTION AU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU SURPRESSEUR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

**ATTENDU QUE** la Ville entend remplacer le surpresseur de la Côte-des-Neiges, et pour ce faire, un mandat a été confié à la firme Arpo Groupe-conseil afin de dresser les plans et devis ;

**ATTENDU QUE** les plans et devis ont été réalisés et mis à jour en vue de l'inscription au SEAO d'un avis d'appel d'offres ;

**ATTENDU QU'**afin d'obtenir l'aide financière pour le paiement des services d'ingénierie réalisés au 31 décembre 2019 via le Programme TECQ 2014-2018, la Ville s'est engagée à réaliser le projet à l'intérieur du Programme TECQ 2019-2023 ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'inscription au SEAO d'un avis d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de remplacement du surpresseur de la Côte-des-Neiges.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.15.09.20**

**ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** la Ville entend permettre à la population l'accès à ses séances publiques du Conseil municipal à compter de celle fixée au 07 octobre 2020, à 20 h 00 ;

**ATTENDU QUE** l'accès à ces séances se fera dans le respect des normes sanitaires édictées par la Direction de la santé publique du Québec en lien avec la pandémie du COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la Ville désire poursuivre l'enregistrement et la diffusion de ses séances publiques du Conseil municipal ;

**VU** l'offre de services proposée par TV Haute-Gaspésie pour l'enregistrement et la diffusion des séances du Conseil municipal ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE les services de TV Haute-Gaspésie, au coût de 385. \$ + taxes la séance comprenant l'enregistrement, la diffusion en direct sur Youtube, la diffusion en différée sur Youtube et quatre (4) fois par semaine sur TV Haute-Gaspésie** ; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.16.09.20**

**ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT PROFESSIONNEL / MALETTE S.E.N.C.R.L. - ± 3 000. \$ + TX – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** dans le cours de l'année 2001, une demande d'équité salariale fut réalisée à la Ville conformément à la Loi ;

**ATTENDU** l'obligation faite à la Ville de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale au sein de son organisation ;

**VU** l'offre de services proposée par la firme Mallette s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, datée du 31 août 2020, au coût de ± 3 000. \$ + taxes, pour la réalisation du mandat ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONFIE à la firme Mallette s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, le mandat de réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale au sein de la Ville de Cap-Chat**, pour un montant de **± 3 000. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**MISES EN DEMEURE**

Dépôt d'une mise en demeure datée du 16 juillet 2020 – Richard Émond, conseiller au siège no.4 vs Mme Marie Gratton, maire, et dépôt de la réponse à la mise en demeure datée du 30 juillet 2020 par Mme Marie Gratton, maire.

**RÉS.17.09.20**

**PROLONGATION D'EMBAUCHE – PROJET « SENTIER DE LA BAIE DE CAPUCINS » / BUDGET RÉG.**

Monsieur Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6, déclare être en conflit d'intérêts s'agissant de son beau-frère et s'abstient.

**ATTENDU QUE** les travaux entrepris afin d'améliorer l'offre touristique disponible dans le secteur de la Baie de Capucins ne sont pas terminés et sont nécessaires à l'ouverture de la prochaine saison estivale 2021 ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Ville a retenu les services de M. Mario Barriault, à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 15. \$, pour une période additionnelle de six semaines ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROLONGE l'embauche de M. Mario Barriault, pour une période de six semaines, à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 15. \$** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 07.07.20 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) 2020 – VOLET 4 / SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 11 juin 2020, le Conseil adoptait la résolution numéro 11.06.20 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière à être adressée à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du « Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » ;

**ATTENDU QUE** le dispositif de cette résolution fixe le montant de la demande à une somme approximative de vingt-deux mille dollars dont la contribution financière municipale s'élève à deux mille deux cent vingt-deux dollars et est prélevée au surplus accumulé ;

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 6 juillet 2020, le Conseil adoptait la résolution numéro 07.07.20 afin d'amender la résolution numéro 11.06.20 ;

**ATTENDU QUE** le montant de la demande s'avère être de vingt-quatre mille trois cent un dollars et vingt cents (24 301.20 \$) ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler la résolution numéro 07.07.20 ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que :

- La résolution numéro 07.07.20 soit et est annulée ;
- Le dispositif de la résolution 11.06.20 est amendé pour se lire :

*«Il est proposé par SIMON LANDRY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2020, pour un montant approximatif de vingt-quatre mille trois cent un dollars et vingt cents ( 24 301.20 \$) dont la contribution financière municipale s'élève à environ quatre mille trois cent un dollars et vingt cents ( 4 301.20 \$) prélevée au surplus accumulé ».*

**ADOPTÉE**

**MOT DU MAIRE**

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets énumérés ci-dessous :

- Les statistiques en lien avec le Marché public 2020 ;
- L'horaire de travail et l'émission des permis au Service d'urbanisme ;
- Discussions concernant différents dossiers municipaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pas de période de questions, séance par visioconférence.

Il est 20 h 50 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.